

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

30 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit, le mardi trente janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire.

**Etalent présents :**

M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. ALMASIO, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. PIZELLE, Mme FRIANT, M. VAGNER, Mme DIMOFF, M. BASTIEN, Mme CUEL, M. GUILLAUME, Mme SIMON, Mme GERNER, M. BRAGARD, Mme LE GAL, M. RICHIER, Mme FORMERY, M. LEOUTRE, M. CARPENTIER, M. VELVELOVICH, Mme MOUTRILLE, M. VAILLANT, Mme LHOTE, Mme BARREAU, M. MANOURY, Mme REPUSSEAU.

**Absents excusés :**

M. CAVAZZANA, qui a donné pouvoir à M. MOUTET  
Mme NASSOY, qui a donné pouvoir à Mme FERRERO  
Mme LEROUX, qui a donné pouvoir à M. PIZELLE  
M. CUNAT, qui a donné pouvoir à M. VAILLANT  
M. CASTAING

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MOUTET ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

M. le Maire annonce, comme le prévoit l'ordre du jour de la présente séance, que le conseil municipal a pour premier objet le débat d'orientation budgétaire de la ville. Il apporte quelques précisions quant à son contenu et ses objectifs. Il rappelle que certains projets communaux ont pris du retard car la ville doit de plus en plus souvent solliciter l'accord des services de l'Etat avant de pouvoir commencer les travaux. Monsieur le Maire regrette que les services de l'Etat jugent l'opportunité du projet.

Les collectivités voient également leur autonomie se réduire et la suppression de la taxe d'habitation renforce ce sentiment. En effet, le dégrèvement sera calculé sur la base de 2017 mais les élus ne sont pas dupes et se doutent que le reversement à l'euro près n'a pas vocation à être pérennisé. Il est donc demandé aux collectivités de conserver un service public de qualité et une capacité à investir malgré les baisses de moyens.

Monsieur le Maire rappelle également que le pouvoir d'achat des ménages est en baisse en raison de la hausse décidée par le gouvernement de taxes indirectes comme la CSG, le prix du carburant, du gaz, ...

Pour Pont-à-Mousson, Monsieur le Maire se réjouit que les taux d'imposition n'évoluent pas en 2018 et que le pouvoir d'achat des mussipontains augmentera suite au nouveau marché de production et distribution d'eau qui sera effectif à compter de cet été.

Concernant la dette, cette dernière est contenue malgré la mauvaise surprise de la poutre du centre des sports (environ 300 000 €) décelée quelques semaines après le vote du budget. Il a donc fallu mobiliser certaines lignes et contracter un emprunt supplémentaire de 200 000 €.

Il note que la fourchette de la dette reste dans une limite très raisonnable puisqu'elle s'évalue entre 9 à 12.000.000 € alors que d'autres communes de même strate atteignent les 20.000.000 €. La dette est de 749€ par habitant contre un peu plus de 1 000 € pour les communes de même strate. Monsieur le Maire ajoute que la charge de la dette évolue faiblement en raison de la bassesse des taux d'intérêt.

M. le Maire indique que ce débat d'orientation budgétaire permet de consacrer un tiers de son budget en investissement et deux-tiers en fonctionnement pour continuer à garantir l'attractivité de la ville, à la rendre agréable et la moderniser pour les Mussipontains, à bien entretenir son patrimoine, à continuer à avoir une ville propre et une ville qui va de l'avant. Ses grands projets pour 2018 sont la restauration de l'église Saint Laurent, le passage sous la Moselle, l'aménagement de l'avenue des Etats-Unis ce dernier programme étant prévu sur deux exercices, sans oublier l'entretien des bâtiments communaux et des écoles.

M. PIZELLE donne lecture du DOB adressé à chaque membre du conseil municipal puis la délibération est proposée à l'assemblée.

### **1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRé du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2018 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget. Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville. Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il intègre également les attentes de la loi NOTRe en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Enfin, le débat visera également à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2018, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Monsieur MANOURY intervient dans les termes qui suivent :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est une étape réglementaire annuelle et obligatoire avant le vote du budget primitif. Il a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de situation financière de la collectivité. Certes, ce débat doit permettre aux élus de la minorité de débattre mais à moins d'être démagogue ou populiste en faisant croire que demain on « rase gratis nous ne pouvons agir que dans le respect des nouveaux objectifs fixés par l'Etat.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018 affiche un objectif de 13 milliards d'économies pour les collectivités avec un encadrement très strict de la dépense publique locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation qui induira inévitablement des baisses de ressources. Nous devons donc prendre en compte ces données. Certes, il faut enclencher le cercle vertueux de la dépense publique et comme les Auvergnats, le Normand d'origine que je suis est favorable à la bonne gestion financière et contre les gaspillages mais l'exonération de la taxe d'habitation au même titre que la baisse des dotations de l'Etat va à l'encontre du droit des collectivités locales à « s'administrer librement ».

Pourtant, ce droit inclut le « principe d'autonomie financière » et par là même la capacité des collectivités territoriales à fixer l'assiette et le taux d'imposition, en particulier la taxe d'habitation. J'ai le sentiment que l'Etat replace l'ensemble des collectivités locales sous son joug en faisant pression sur les budgets locaux. Néanmoins, l'Etat devrait certes verser une compensation aux communes après la suppression de la taxe d'habitation et la Dotation Globale de Fonctionnement ne devrait pas baisser en 2018 à la différence des années antérieures. La dotation d'équipement des territoires ruraux devrait aussi rester stable à hauteur de 996 millions d'euros et notre groupe se félicite que dans 2 délibérations qui vont suivre la ville de Pont-à-Mousson sollicite la préfecture de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention au titre du DETR. Notre commune devra aussi solliciter la dotation de soutien à l'investissement des communes qui va passer de 570 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros en 2018. L'argent public n'est rien d'autre que la somme des efforts des Français et des Mussipontains et réduire les dépenses, la dette, doit être un devoir pour un élu tout en maintenant un service public de qualité pour nos concitoyens et notre groupe se félicite qu'il n'y ait pas d'augmentation de la fiscalité.

Alors oui force est de constater que la ville de Pont-à-Mousson malgré un contexte difficile à toujours un faible endettement (749 €) en étant en dessous de la moyenne nationale (1 084 € par habitant) qui n'est pas le cas de nombreuses communes de la même strate en Meurthe-et-Moselle et citons au hasard la ville de Toul.

Les charges de personnel sont maîtrisées. La commune poursuit la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant les subventions aux associations de notre ville et du CCAS alors que la précarité et le chômage sont toujours élevés dans notre bassin de vie

(4 312 demandeurs d'emploi dans notre bassin de vie). Nous ne sommes pas opposés à un emprunt au vu de la santé financière de la ville qui a un taux d'endettement bas. L'année dernière monsieur le maire, je vous avais décerné un satisfecit pour votre gestion et dans cette assemblée si certains se disent « MACRON compatible » eh bien moi à l'égard de votre gestion, je suis "LEMOINE Compatible » ce qui ne veut pas dire que je ne garde pas mon sens critique mais vous avez su concilier la prudence nécessaire pour les dépenses de fonctionnement afin de maintenir l'audace de l'investissement. Comme je l'avais dit l'année dernière nous ne pouvons avoir dans l'immédiat d'autres projets que les vôtres car cela signifierait gros budget et il faut néanmoins anticiper la transformation de notre ville au regard des grands enjeux du 21ème siècle.

Il faut engager des réflexions sur le vieillissement de la population avec la Silver économie et traiter dignement les personnes âgées avec une acuité toute particulière le jour où il y a une forte mobilisation du personnel des maisons de retraite. Il faut poursuivre la rénovation des bâtiments communaux pour l'accessibilité et lutter contre les déperditions d'énergies (on se félicite du changement des fenêtres à l'école Procheville et des 120 000 € prévus pour la mise en accessibilité de l'ancien lycée BARDOT pour accueillir dans le futur des start-up dans le cadre de la « maison des initiatives »

Nous espérons qu'une Epicerie solidaire verra le jour dans une action complémentaire comme le CCAS ou une association par exemple comme SNI dont j'ai pu mesurer par l'entremise de son président les réalisations concrètes au service des plus fragiles de notre ville. Nous souhaitons aussi que le commerce de proximité soit mis en avant et que notre ville retrouve au plus vite une association de commerçants. Il faudra aussi mobiliser les bonnes volontés et faire un effort dans la communication afin que chaque Mussipontain puisse donner son avis. En effet, l'écoute et le dialogue permettent de réconcilier le politique avec les citoyens.

Certes la prudence est nécessaire mais il faut aussi de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace.  
Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur VAILLANT souligne que c'est le 22 ou 23ème DOB de Monsieur LEMOINE et le 10<sup>ème</sup> ensemble. Les précédents DOB ont connu des hauts et des bas et qu'il fut un temps où le groupe qu'il représente avait tenu des propos sévères, que des dissensions s'étaient créées, ce qui avait conduit M. BASTIEN et lui-même à rompre tous échanges de paroles pendant un certain temps. L'an dernier, son groupe a voté le budget de la commune car les projets correspondaient à leurs attentes et de préciser qu'une opposition n'est pas là pour s'opposer systématiquement. Il ajoute que certaines rumeurs laissent à penser que le maire de Pont-à-Mousson n'a plus d'opposition, ce qui est erroné ; il précise que son groupe restera tenace car le bassin de Pont-à-Mousson a besoin que l'on parle d'une même voix.

Monsieur VAILLANT informe que ses propos concerneront le DOB ainsi que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. A la lecture du DOB, Monsieur VAILLANT a un document de légitimation qui lui semble logique puisque Monsieur le Maire est un maire administrateur. Il reconnaît le bon sens de maîtriser les dépenses mais regrette que cette gestion n'ait pas été mise en place à la suite du rapport définitif de la chambre régionale des comptes de 2010.

M. VAILLANT se félicite que la municipalité ait réussi à maîtriser l'épargne brute, au prix de « serrages de vis » mais déplore le manque de ressources nouvelles. Il ajoute que la vente de patrimoine est une recette exceptionnelle. Pour le non remplacement des fonctionnaires, Monsieur VAILLANT pense que le nécessaire a été réalisé et qu'il n'est pas possible d'aller plus loin sous peine de dégrader le service public. Par ailleurs, il s'étonne du peu de cadres en Mairie tout comme à l'intercommunalité.

Il note également que certaines orientations soient les mêmes qu'en 2017 tout en convenant des difficultés qui peuvent être rencontrées dans la réalisation des projets.

L'an dernier, apparaissait la rénovation le club de l'amitié, projet que son groupe a soutenu et soutiendra. Il regrette que le sujet de la petite enfance et du périscolaire ne soit pas abordé.

Monsieur VAILLANT regrette également que la question commerciale ne soit pas développée dans le DOB car ce doit être une priorité. Il appelle Monsieur le Maire à intervenir pour qu'une nouvelle association de commerçants soit créée.

Monsieur VAILLANT regrette l'absence de simulations sur l'évolution du FPIC par exemple.

Monsieur VAILLANT met l'accent sur la perte d'emplois à Pont-à-Mousson malgré le travail fourni par le SESAME et le CCAS. Le nombre de dossiers traités par le SESAME lui semble assez peu rapporté au nombre de jours ouvrés. Il faudrait améliorer les partenariats et y adjoindre la Mission locale, l'espace multiservices, ...

Il rappelle à Monsieur le Maire que la création d'un dojo est une très bonne initiative mais qu'il ne sortira pas de terre au cours du présent exercice. Il évoque également l'aménagement du bassin d'aviron par le biais de GSM à l'horizon 2020/2021, lequel bassin pourrait accueillir les compétitions des JO de 2024. Il regrette que la municipalité réponde à la CRC ne pas souhaiter s'engager sur un programme pluriannuel d'investissements et parvenir à se projeter en 2024 dans le DOB.

Il cite un vieil adage « du pain et des jeux » que la municipalité pratique selon lui, qui est, dit-il électoralement redoutable mais politiquement difficile.

Monsieur le Maire répond à Monsieur VAILLANT que la maîtrise des coûts n'est pas tardive car il y a un temps pour tout et que les dernières années devaient être consacrées aux investissements. Une politique pragmatique et non dogmatique a été mise en place. Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que « gouverner c'est choisir » et qu'il faut donc prendre des risques et faire de gros investissements : musée, espace Montrichard, ... Il serait difficile aujourd'hui d'imaginer la vie des associations sans ces structures. La ville a donc du effectivement contracter de gros emprunts. Il en est de même pour les associations sportives et la décision de créer une salle de gym et déménager le club du gymnase Kennedy pour pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions.

S'en est suivi une période de désendettement. Si toutes les collectivités et surtout l'Etat était gérée de cette manière, la situation actuelle ne serait pas.

Monsieur le Maire répond à Monsieur VAILLANT qu'il aimerait aussi pouvoir être entouré de plus de collaborateurs de catégorie A mais le budget est hélas contraint et ne le permet pas.

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit gouverner en fonction du contexte extérieur et précise que la municipalité a fait tout son possible pour ne pas faire reposer toutes ses recettes sur la fiscalité et qu'elle a donc fait appel à ses ressources propres. Il indique que la municipalité a acheté le centre technique municipal sur le terme très court de cinq ans et que cette acquisition a pu être rentabilisée grâce à la location d'une partie des locaux au CFA, à des enseignes commerciales et à la création d'une crèche. Il souligne que le port fluvial et la halte pour un camping-car sont aussi sources de rentrées d'argent. Il reconnaît que la ville n'était pas dans la culture d'aller chercher des subventions comme c'est le cas depuis quelques années. D'ailleurs, certains projets peuvent parfois être conditionnés aux subventions comme ce fut le cas par exemple pour l'avenue des Etats-Unis (aides non pas sur la voirie mais sur la gestion des eaux).

Concernant les commerces, Monsieur le Maire rappelle que la ville dispose d'un nouveau FISAC et regrette également l'absence de nouvelle association de commerçants. Il travaille activement avec Madame MORNET pour qu'une nouvelle association se crée.

En ce qui concerne le périscolaire également évoqué par Monsieur VAILLANT, Monsieur le Maire répond qu'une réflexion a été initiée concernant les rythmes scolaires, les résultats sont pour l'heure en attente car tous les conseils d'école ne se sont pas réunis. Il affirme que le périscolaire fait parti des préoccupations de la ville.

Monsieur VAILLANT souhaite obtenir des précisions sur le devenir de l'ancien lycée Bardot.

Monsieur le Maire lui répond qu'une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée cette semaine pour la création d'un ascenseur. Il informe les élus qu'une partie du bâtiment serait dédié à des activités médico-sociales (un architecte est missionné) et le reste au développement économique. Monsieur le Maire n'est pas inquiet et est convaincu que les locaux se rempliront rapidement dès qu'un premier locataire prendra possession de son espace.

Monsieur MOUTET, pour répondre à Monsieur MANOURY, lui rappelle que le CCAS a fait le choix de ne pas créer une épicerie sociale mais de travailler dans les domaines de la précarité et de l'aide sociale en collaboration avec les Restaurants du Cœur, la Croix Rouge ainsi qu'avec toutes les associations concernées par ces problèmes. Il évoque le travail de son prédécesseur, Monsieur BARDIN qui avait mis en place un système d'étude des cas difficiles. Toutes ces initiatives perdurent et se font dans la plus totale discrétion, un travailleur social a été embauché, ce qui représente une avancée importante pour continuer à venir en aide aux personnes les plus défavorisées particulièrement en cette période de crise économique (hausse des tarifs du gaz entre autres) qui frappe les plus fragiles. Le CCAS cherche à répondre au plus près des besoins des mussipontains.

Monsieur le Maire considère que la proposition de création d'une épicerie sociale risquerait d'occasionner du tort au commerce local, notamment celui du centre-ville. Il ne souhaite pas qu'un tel établissement, qui n'aurait pas du tout les mêmes charges qu'un commerce de proximité, nuise à ce dernier.

Monsieur VAILLANT aimerait qu'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) soit menée par le CCAS ce à quoi Monsieur MOUTET lui répond que ce n'est plus obligatoire depuis 2017 et que le CCAS attendait la création de l'union départementale des CCAS. En effet, les ABS seront une priorité de l'union départementale et seront réalisées dans le cadre d'un groupement de commande.

Monsieur MANOURY demande si des chèques « énergies » sont remis par le CCAS. Monsieur le Maire lui répond que cela existe déjà par le biais des aides facultatives.

L'assemblée passe au vote du DOB :

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après que M. PIZELLE a donné lecture de l'intégralité du document qui avait été adressé à tous les élus,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

- APPROUVE la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

## **2) RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Monsieur le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine a procédé à l'examen de la gestion de la commune de Pont-à-Mousson à compter de l'exercice 2011 et des exercices suivants. Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 13 décembre 2017, joint à la convocation du Conseil Municipal, donne lieu à un débat.

Monsieur VAILLANT se déclare très satisfait de la réponse faite par Monsieur le Maire à la chambre régionale des comptes concernant le réseau de chaleur.

Monsieur le Maire lui indique que ce dossier reste très technique et était une belle opportunité pour le développement économique et le développement durable. Il ajoute que le réseau de chaleur devient encore plus intéressant financièrement en raison de la hausse du gaz.

Le conseil municipal PREND ACTE de la transmission de ce document.

## **3) DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

M. PIZELLE rappelle que les poutres soutenant la toiture de la salle de compétition du centre des sports Bernard GUY ont commencé à manifester des signes d'affaissement. Cette partie du centre est utilisée par les scolaires, en particulier les lycéens, les équipes de volley et de handball évoluant en nationale et pour l'organisation de manifestations d'envergure régionale et nationale. Afin de ne pas mettre en danger les utilisateurs, la partie la plus urgente des travaux a été réalisée en 2017. Un bureau d'études a été mandaté pour surveiller la structure de manière hebdomadaire.

L'ensemble des opérations représente un coût de plus de 1 000 000 € qui s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires, l'estimation des travaux étant basée sur le coût de l'opération réalisée en 2017. Cet équipement sportif a un caractère structurant pour l'ensemble du bassin. Il est occupé par plusieurs dizaines de clubs dont les membres dépassent le périmètre communal. A ce titre, il peut être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### **PLAN DE FINANCEMENT (en € HT)**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	859 967,44	Etat DETR (40%)	343 987
		Région (15%)	128 996
		Ville (45%)	386 984,44
<b>TOTAL</b>	<b>859 967,44</b>		<b>859 967,44</b>

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 22 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la Préfecture de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2018,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

#### 4) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

M. PIZELLE rappelle que les fenêtres des écoles communales sont anciennes et vétustes et nécessitent d'être changées, à la fois pour des raisons de sécurité et de limitation des déperditions d'énergies. Les bâtiments concernés relèvent du quartier prioritaire de la politique de la ville «Procheville - Bois le Prêtre ». Ces travaux s'inscrivent dans le plan annuel de rénovation des bâtiments communaux. Les nouvelles fenêtres seront en PVC et assureront une meilleure isolation du bâtiment.

Cet investissement représente un montant de 86 335 € HT. Il entre dans la troisième catégorie des projets éligibles à la DETR : les aménagements du patrimoine communal et plus particulièrement la rénovation d'équipements scolaires. C'est pourquoi, après avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 22 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la Préfecture de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2018.

#### PLAN DE FINANCEMENT (en € HT)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	86 335	Etat DETR (40%)	34 534
		Département (40%)	34 534
		Ville (20%)	17 267
<b>TOTAL</b>	<b>86 335</b>		<b>86 335</b>

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Madame BARREAU informe que ce dossier sera aidé par le conseil départemental. Monsieur le Maire confirme et se félicite que le conseil départemental ait inscrit des crédits pour les QPV.

Adopté à l'unanimité.

#### 5) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

M. PIZELLE rappelle que les fenêtres des écoles communales sont anciennes et vétustes. Elles nécessitent d'être changées, à la fois pour des raisons de sécurité et de limitation des

dépense d'énergie. Ces travaux s'inscrivent dans le plan annuel de rénovation des bâtiments communaux. Les nouvelles fenêtres seront en PVC et assureront une meilleure isolation du bâtiment. Cet investissement représente un montant de 86 335 € HT. Les bâtiments concernés relèvent du quartier prioritaire de la politique de la ville «Procheville - Bois le Prêtre ». A ce titre, ils sont éligibles à l'enveloppe d'aide départementale destinée au soutien des QPV au titre de la transition énergétique. C'est pourquoi, après avis favorable de la commission des finances en date du 22 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le département de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe de soutien aux quartiers prioritaires sur la base suivante :

**PLAN DE FINANCEMENT (en € HT)**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	86 335	Etat DETR (40%)	34 534
		Département (40%)	34 534
		Ville (20%)	17 267
<b>TOTAL</b>	<b>86 335</b>		<b>86 335</b>

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

**6) CONSERVATION DES PEINTURES DECOUVERTES DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT LAURENT - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

M. BASTIEN rappelle qu'au cours des travaux de restauration du chœur de l'église Saint Laurent, des peintures ont été découvertes sous les panneaux des stalles du chœur. La consolidation et la conservation de ces peintures sont une nécessité et seront assurées par Monsieur Gilles Gaultier pour un montant de 4 700 € HT. La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine a indiqué la possibilité pour l'Etat de participer financièrement au projet par l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du montant des dépenses

Dans ces conditions et après avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 22 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat et les services de la DRAC.

Adopté à l'unanimité.

**7) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier certains articles du règlement intérieur du personnel de la manière suivante :

- Article 14 : suppression des jours d'ancienneté pour se conformer à l'article 1 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux

Après avis du comité technique exceptionnel (dont 4 votes contre) du 16 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement intérieur comme joint à l'annexe et charge le Maire de l'application du présent règlement.

M. le Maire explique que la chambre régionale des comptes en 2010 avait montré du doigt la ville de Pont-à-Mousson pour qu'elle respecte le temps de travail réglementaire à savoir 1607 heures à l'instar de la fonction publique d'Etat, il déclare qu'à cette époque il n'avait pas répondu à cette requête mais qu'à la seconde relance il a pris cette décision.

Adopté à l'unanimité.

### **8) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU NOMBRE DE TITRES RESTAURANT**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, par délibération du 2 mai 1990, d'octroyer des titres restaurant en faveur de l'ensemble du personnel communal. Actuellement, chaque salarié peut bénéficier d'un carnet de 10 titres d'une valeur faciale de 5 € par mois sur 11 mois. La ville prend à sa charge 50% de cette somme et l'agent les 50% restants. Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agents communaux qui est gelé depuis quelques années, il est proposé à l'assemblée de modifier les montants actuels et de les porter à 15 titres de 5 € par mois sur 11 mois par salarié. La participation de la ville à hauteur de 50% reste inchangée.

Après avis favorable (dont 1 vote contre) du comité technique exceptionnel du 16 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de passer à 15 titres d'une valeur faciale de 5 € par mois sur 11 mois par agent communal avec une participation de la ville de 50%.

Adopté à l'unanimité.

### **9) CONVENTION PREVENTION SANTE AU TRAVAIL**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de sa mission hygiène et sécurité, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est capable d'accompagner la collectivité par la mise à disposition de personnels, membres de l'équipe de prévention et santé au travail. L'objet de cette mise à disposition est d'accompagner la collectivité dans le traitement des dossiers au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Ainsi le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle réceptionne les saisines, analyse les dossiers soumis au CHSCT, en réalise l'instruction juridique et technique, propose un préavis, vérifie les pièces complémentaires et participe au CHSCT le cas échéant.

La convention a pour objet de définir les moyens mis en œuvre par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle et la Ville et de préciser les missions qui peuvent être confiées dans ce cadre. Il est précisé que ces mises à disposition ont lieu sur le temps de prévention alloué à la collectivité dans le cadre de la convention en cours relative à la prévention et santé au travail. Une fois ce temps de prévention épuisé, un coût horaire de 55 € serait facturé par le centre de gestion.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique exceptionnel du 16 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Adopté à l'unanimité.

### **10) SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 15**

M. BRAGARD rappelle qu'en 2012, la SNCF a initié un dossier de suppression du passage à niveau n° 15 (PN15) situé sur le ban de Pont-à-Mousson, à la croisée de la voie communale « chemin de Saulxures » et de la ligne ferroviaire « Nancy à Metz – n°90 000 ». Le PN15 est équipé de deux demi-barrières automatisées et doit être supprimé pour des raisons de sécurité. Considérant le niveau de risque élevé encouru par les voyageurs en particulier les automobilistes, la SNCF demande la suppression du passage à niveau n° 15.

Le passage des cyclistes et les piétons pourrait être maintenu et leur sécurité améliorée du fait de l'interdiction des véhicules à moteur. Afin d'améliorer la sécurité des usagers actuels du passage à niveau n°15 et vu l'avis favorable de la commission urbanisme – vie de quartiers en date du 23 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCÈDE à la demande de la SNCF et EMET un avis favorable à la suppression du PN15 en laissant la possibilité de passage pour les piétons et cyclistes.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été initié par la mairie de Norroy alors que le passage se situe sur le ban communal de PAM. A l'époque, la suppression de ce passage aurait pu engendrer des problèmes liés à l'activité économique.

Monsieur le Maire indique que ce dossier a été relancé par la Préfecture à la suite d'un accident de bus.

Monsieur MOUTET indique que Monsieur CAVAZZANA s'abstient car il considère que la SNCF se désengage.

Adopté à l'unanimité et une abstention.

### **11) ACCEPTATION CHANGEMENT D'INTERVENANT LOGEMENTS BATIGERE DU 5, RUE DU BOIS LE PRETRE**

M. BRAGARD rappelle que la société BATIGERE détient au sein de son patrimoine des bâtiments ayant le caractère de structures collectives qui ont vocation à répondre à des besoins dans le champ du logement accompagné et de l'action sociale. La société PRESENCE HABITAT, filiale de BATIGERE, répond à cette caractéristique en proposant une offre à des personnes en difficultés ou fragilisées dans le cadre de la politique « trait social ».

Afin de réaffirmer chaque entreprise sociale pour l'habitat sur son segment d'activité au sein du groupe BATIGERE pour le Grand Est, BATIGERE prévoit de transférer à PRESENCE HABITAT la résidence d'accueil située 5, rue du Bois le Prêtre à PONT.A.MOUSSON ayant fait l'objet d'un bail à location avec l'association ENSEMBLE début 2018. Les termes du bail emphytéotique signé entre BATIGERE et l'hôpital civil de Pont-à-Mousson le 2 décembre 2008 prévoient que dans ces circonstances, la transaction doit faire l'objet de l'agrément préalable de la collectivité territoriale. C'est pourquoi, BATIGERE sollicite l'accord de la commune par courrier du 15 janvier 2018.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme – vie des quartiers du 23 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le changement d'intervenant.

M. le Maire indique que l'hôpital de Pont-à-Mousson forme un angle avec la salle du beau plafond et que dans l'acte notarié il est précisé que la collectivité (auparavant le Conseil Général seul était concerné) doit se prononcer sur le changement d'intervenant, ce qui justifie la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**12) AJOUT D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE A LA COMMISSION COMMERCE, ARTISANAT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

M. le Maire rappelle que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de former des commissions de travail permanentes ou à durée limitée.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux, dont le nombre est librement fixé par le Conseil, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un membre. Monsieur MANOURY demande à intégrer la commission Commerce, artisanat et développement économique. C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter que Monsieur MANOURY intègre la commission Commerce, artisanat et développement économique
- DECIDE que cette commission soit composée des membres suivants :

	Commission	Nombre de représentants
3	<b>Commerce, Artisanat et Développement économique</b> Mme MORNET Mmes FRIANT – CUEL – SIMON – LE GAL – FORMERY – LEROUX MM. VAGNER – VELVELOVICH – VAILLANT, CASTAING, MANOURY	12

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PONT A MOUSSON, le 2 février 2018



Le Maire,

Henry LEMOINE